

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Frontignan- Balaruc les Bains- Balaruc le Vieux

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable Exercice 2022

Rapport adopté en séance du comité syndical du XX/11/2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret 2007-675 du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	- 3 -
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	- 3 -
1.2.	Mode de gestion du service	- 3 -
1.3.	Informations à destination des abonnés du service.....	- 3 -
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	- 4 -
1.5.	Nombre d'abonnés	- 4 -
1.6.	Eaux brutes	- 5 -
	Prélèvement sur les ressources en eau.....	- 5 -
1.7.	Eaux traitées.....	- 5 -
	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	- 5 -
	Production	- 5 -
	Achats d'eaux traitées	- 6 -
	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	- 6 -
	Autres volumes.....	- 7 -
	Volume consommé autorisé.....	- 7 -
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	- 7 -
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	- 8 -
2.1.	Modalités de tarification	- 8 -
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	- 10 -
2.3.	Recettes.....	- 11 -
3.	Indicateurs de performance	- 13 -
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	- 13 -
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	- 14 -
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	- 15 -
	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	- 15 -
	* : chiffre corrigé.....	- 15 -
	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	- 15 -
	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	- 16 -
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	- 16 -
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	- 17 -
4.	Financement des investissements.....	- 18 -
4.1.	Montants financiers.....	- 18 -
4.2.	État de la dette du service	- 18 -
4.3.	Amortissements	- 18 -
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	- 19 -
6.	Annexes.....	- 20 -

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Frontignan-Balaruc les Bains-Balaruc le Vieux
- Depuis septembre 2021, le SAEP exerce ses missions en matière de distribution d'eau potable en tant que maître d'ouvrage délégué, suite à la signature d'une convention de délégation avec Sète Agglopôle Méditerranée en vigueur jusqu'au 31/12/2024, et renouvelable une fois pour 3 ans supplémentaires.
- **Caractéristiques** : Etablissement public de coopération intercommunale - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)

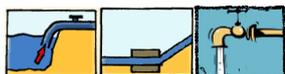
- **Compétences liées au service** : Production/Adduction/Distribution

Le Syndicat n'exploite à ce jour aucune ressource propre.

Le Syndicat adhère, pour la compétence production, au Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc (SBL), lequel fournit 100 % de l'eau mis en distribution sur le territoire du SAEP.

- **Territoire desservi** : communes de BALARUC-LE-VIEUX, BALARUC-LES-BAINS, FRONTIGNAN

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 gérance
 concession de service public (ex délégation de service public)

Nature du contrat :

- **Nom du prestataire** : VEOLIA EAU
- **Date de début du traité de concession** : 01/01/2018
- **Echéance du contrat** : 31/12/2027

1.3. Informations à destination des abonnés du service

Depuis le 01/01/2020, les abonnés au service public d'eau potable bénéficient d'outils numériques de gestion de leur consommation.

En effet, la mise en œuvre des modules de télérelève sur l'intégralité des compteurs permet l'amélioration des informations de consommation, et assure désormais des facturations semestrielles selon les quantités réellement consommées.

Cela ouvre également la possibilité aux abonnés de maîtriser au mieux leur consommation et notamment de prévenir les éventuelles fuites après compteurs (en créant et paramétrant leur espace client depuis le site www.eau-services.com).

1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 33.027 habitants au 31/12/2022 (32.584 au 31/12/2021).

1.5. Nombre d'abonnés



On distingue 3 types d'abonnés au sein du service d'eau du SAEP.

- Les abonnés domestiques et assimilés, qui sont ceux redevables de taxes à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- Les abonnés non domestiques, qui sont identifiés chaque début d'année par l'Agence de l'Eau comme ayant une activité polluante importante. Les taxes de lutte contre la pollution et de modernisation des réseaux de collecte ne figurent alors pas sur les factures d'eau, et sont directement prélevés par l'Agence de l'Eau.
- Les abonnés comptabilisés en tant qu'autre service d'eau potable. Il n'existe qu'un seul abonné de ce type au sein du périmètre, à savoir le service d'eau du Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc (SBL) avec lequel une vente d'eau mineure est réalisée à la frontière Balaruc le Vieux/Poussan (zone d'Issanka).

Le service public d'eau potable dessert 15 597 abonnés au 31/12/2022 (dont 15 595 dits domestiques et 2 dits non domestiques).

Le service compte un autre type d'abonné supplémentaire, à savoir le service d'eau potable du SBL.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés au 31/12/2022	Variation
BALARUC-LE-VIEUX	1 168	1 168	0 %
BALARUC-LES-BAINS	3 134	3 169	+ 1,1 %
FRONTIGNAN	11 186	11 260	+ 0,7 %
Total	15 488	15 597	+0,7 %

1.6. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau

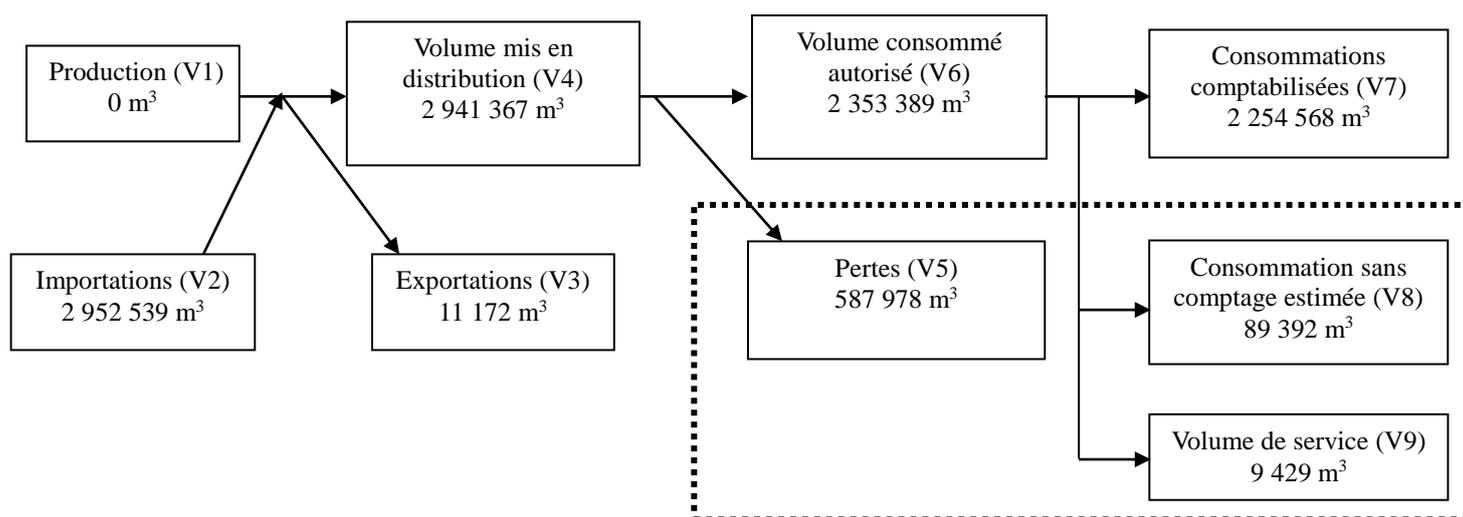


Le service public de distribution d'eau potable, administré par le SAEP, n'a effectué aucun prélèvement direct sur la ressource en eau au cours de l'année 2022, puisque 100% de l'eau distribuée sur le territoire est achetée auprès d'un autre syndicat intercommunal, et que le SAEP n'exploite directement aucune ressource.

Pour rappel, la déclaration d'utilité publique pour l'exploitation de la source Cauvy à Balaruc les Bains a été abrogée par arrêté préfectoral n°107024 du 8 septembre 2016.

1.7. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

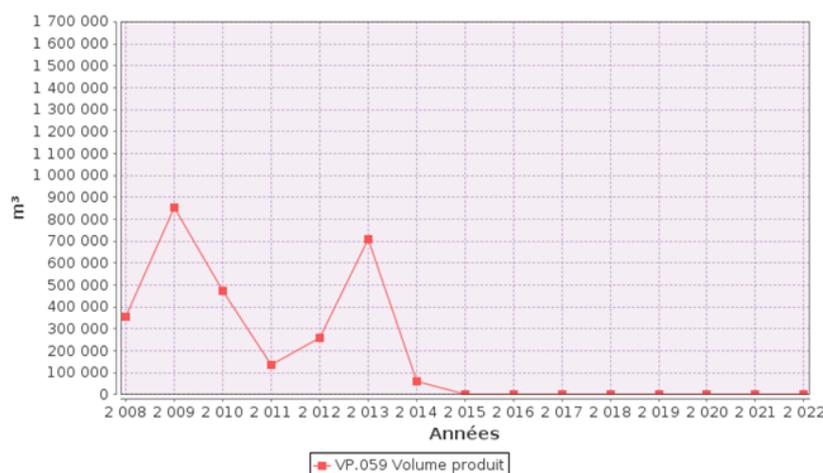


Production



Pour rappel, le service n'exploite plus la source Cauvy à des fins de production d'eau potable.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit depuis 2015 en m ³
CAUVY	62 829	0
Total du volume produit (V1)	62 829	0



Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation
SBL	2 837 057 *	2 952 539	+ 4,07%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	2 837 057 *	2 952 539	+ 4,07%

(1) **: les données pour l'exercice 2021 sont des données corrigées par rapport au RPQS 2021

Volumes vendus au cours de l'exercice

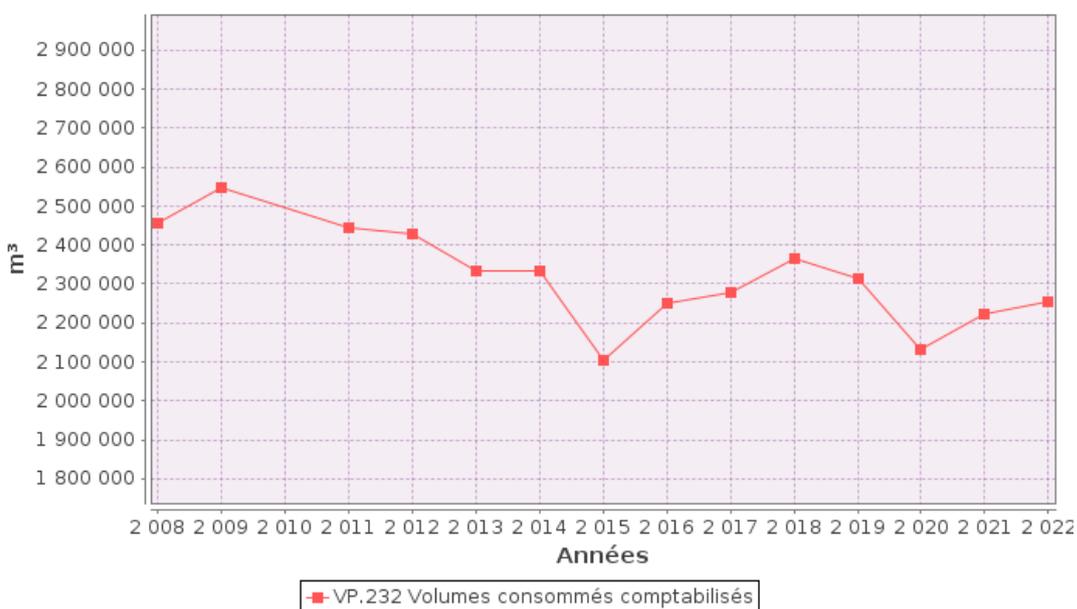


Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises dans l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé (voir ci-dessous) augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau et des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple).

Consommateurs	Volumes vendus 2021 (en m ³)	Volumes vendus 2022 (en m ³)	Variation
Abonnés domestiques ou assimilés ⁽¹⁾	2 222 014	2 262 260	
Abonnés autres que domestiques	47 340	75 523	
Total vendu aux abonnés (V7)	2 269 354	2 337 783	+ 3,02%
Service du SBL	8 364*	11 172	+ 33,57%
Total vendu à d'autres services (V3)	8 364*	11 172	

(2) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(3) * : les données pour l'exercice 2021 sont des données corrigées par rapport au RPQS 2021



Autres volumes



	Exercice 2021 (en m ³)	Exercice 2022 (en m ³)	Variation
Volume consommation sans comptage (V8)	80 302	89 392	+ 11,3 %
Volume de service (V9)	9 226	9 429	+ 2,2%

Volume consommé autorisé



Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu du relevé des compteurs, sans tenir compte de la vente en gros à destination du service d'eau du SBL), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, vols d'eau,...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges, nettoyage de réservoirs, prise d'eau sur poteaux incendie ...).

Il est ramené à une base de 365 jours, en fonction du nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels.

	Exercice 2021 (en m ³)	Exercice 2022 (en m ³)	Variation
Volume comptabilisé (hors vente en gros)	2 189 052	2 248 391	+ 2,7%
Volume comptabilisé 365 jours (V7)	2 219 456	2 254 568	+ 1,6%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	360	364	
Volume consommation sans comptage (V8)	80 302	89 392	+ 11,3%
Volume de service (V9)	9 226	9 429	+ 2,2%
Volume consommé autorisé 365 jours (V6)	2 308 984	2 353 389	+ 1,9%

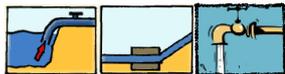
1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 202,74 km au 31/12/2022 (202,40 km au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau des abonnés au service comporte une part proportionnelle à la consommation, et inclut une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Le tableau ci-après donne la synthèse de la tarification en vigueur au 1^{er} janvier sur le territoire du SAEP.

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 1 m ³ à 150 m ³ consommés	0,23	0,23
	A partir de 151 m ³ consommés	0,32	0,32
Part fixe (€ HT/ an)			
	Abonnement Diam 15mm	12,00	16,00
	Abonnement Diam 20mm	15,00	20,00
	Abonnement Diam 25mm	25,00	30,00
	Abonnement Diam 30mm	40,00	50,00
	Abonnement Diam 40mm	50,00	60,00
	Abonnement Diam 50mm	100,00	130,00
	Abonnement Diam 60mm	150,00	175,00
	Abonnement Diam 80mm	200,00	250,00
	Abonnement Diam 100mm	350,00	430,00
	Abonnement Diam 150mm	500,00	600,00
	Abonnement Diam 200mm	750,00	850,00
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement Diam 15mm	32,35	33,14
	Abonnement Diam 20mm	32,35	33,14
	Abonnement Diam 25mm	116,08	118,94
	Abonnement Diam 30mm	181,38	185,84
	Abonnement Diam 40mm	261,18	267,61
	Abonnement Diam 50mm	464,32	475,74
	Abonnement Diam 60mm	725,50	743,36
	Abonnement Diam 80mm	1 123,49	1 151,14
	Abonnement Diam 100mm	1 857,34	1 903,05
	Abonnement diam 125mm	2 902,06	2 973,47
	Abonnement Diam 150mm	6 529,58	6 690,26
	Abonnement Diam 200mm	8 706,15	8 920,39
	Abonnement Diam 250/300mm	10 882,67	11 150,46
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 150 m ³ consommés	0,9100	0,9324
	A partir de 151 m ³ consommés	1,3650	1,3986
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,12 €/m ³	0,15 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28€/ m ³

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



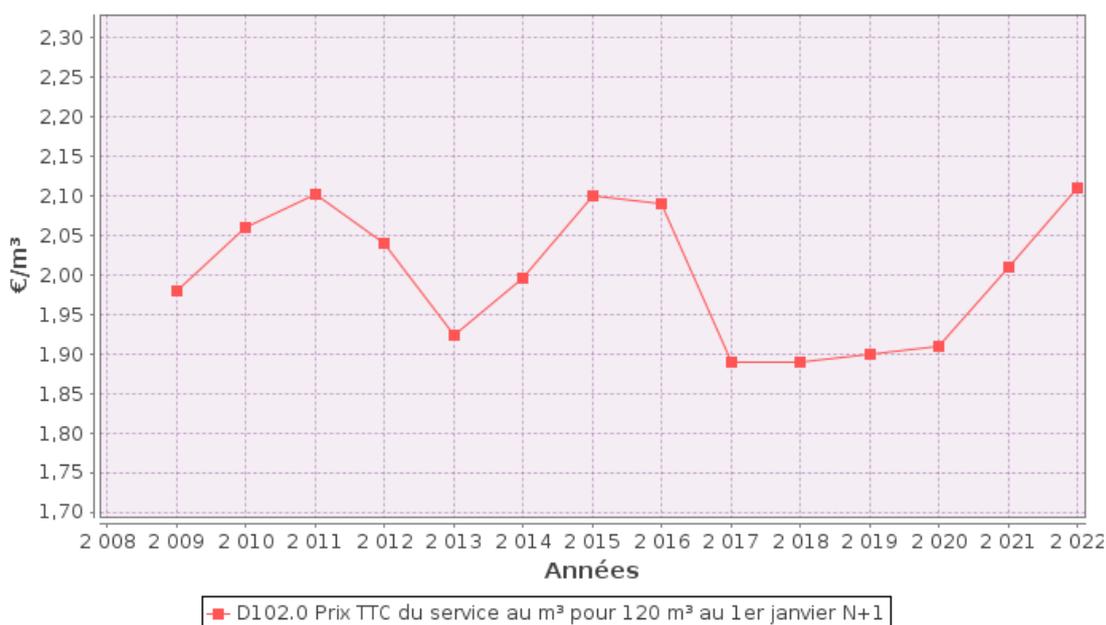
Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont les suivants :

Facture type	Au 01/01/2022 (en €)	Au 01/01/2023 (en €)	Variation
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	12,00	16,00	+ 33,33 %
Part proportionnelle	27,60	27,60	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	39,60	43,60	+ 10,10 %
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	32,35	33,14	+ 2,44 %
Part proportionnelle	109,20	111,89	+ 2,46 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	141,55	145,03	+ 2,46 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	14,40	18,00	+ 25,00%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	-
TVA	12,60	13,21	+ 4,84%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,60	64,81	+6,95%
Total	241,75	253,44	+4,84 %
Prix TTC au m³	2,01	2,11	+4,97 %

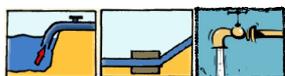
Il est précisé que le tarif applicable est le même à l'échelle des 3 communes membres du SAEP, à savoir Frontignan, Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle, et s'établit depuis 2020 sur les volumes réellement consommés sur chaque période.

A titre d'information, le dernier rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement publié en juin 2022 fait état d'un prix moyen TTC de l'eau potable en France au 1^{er} janvier 2021 de 2,11€/m³. Sur le territoire du SAEP, le prix de l'eau était de 1,92€/m³ au 1^{er} janvier 2021.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Il s'agit essentiellement des recettes liées à la consommation des ménages, et dans une moindre mesure à des revenus liés à des redevances d'occupation du domaine public (antennes d'opérateurs de téléphonies sur réservoirs).

Type de recette	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Variation (N/N-1)
Recettes vente d'eau aux usagers (en €)	754 585,79	760 426,64		+0,77 %
Autres recettes (en €)	4 187,59	4 241,63		+1,29 %
Total des recettes d'exploitation (en €)	758 773,38	764 668,27		+0,78 %

Les données figurant dans le tableau ci-dessus constituent les montants réellement perçus par la collectivité au titre des facturations semestrielles effectuées par le délégataire au cours de l'année civile. Elles diffèrent des montants inscrits au sein des comptes administratifs de la collectivité dans la mesure où ceux-ci sont établis avant connaissance des données finales de facturation et se basent alors pour partie sur des prévisions, par application de la règle comptable des rattachements des produits.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation
Exploitation du service	2 829 594	3 108 905	+9,9%
Collectivités et autres organismes publics	1 537 141	1 770 584	+15,2%
Recettes liées aux travaux confiés à titre exclusif	163 046	245 408	+50,5%
Produits accessoires	87 330	102 037	+16,8%
Total des recettes	4 617 111	5 226 933	+13,2%

Source : *Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE 2021 et 2022) établi par le délégataire*

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Elles sont complétées par des prélèvements réalisés par le délégataire lui-même dans le cadre de sa propre surveillance (autocontrôle).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité du contrôle sanitaire exercice 2021	Taux de conformité du contrôle sanitaire et surveillance du délégataire exercice 2021	Taux de conformité du contrôle sanitaire exercice 2022	Taux de conformité du contrôle sanitaire et surveillance du délégataire exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %	100 %	100 %

Le détail du calcul de l'indicateur est indiqué ci-dessous :

Analyses au titre du contrôle sanitaire de l'ARS	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	70	0	73	0
Paramètres physico-chimiques	75	0	8 ?	

Analyses au titre de l'autocontrôle du délégataire (au titre de son obligation de surveillance)	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	Données non fournies par le concessionnaire	0	128	0
Paramètres physico-chimiques	Données non fournies par le concessionnaire	0	50	0

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire sont consultables sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé, via l'adresse suivante : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Suivi particulier de sites sensibles :

Au-delà des obligations règlementaires, le SAEP a obtenu l'engagement de son concessionnaire de renforcer le suivi de la qualité de l'eau distribuée.

Ainsi, des prélèvements et des analyses supplémentaires sont programmés dans des lieux accueillant un public jugé sensible (écoles, maisons de retraite, établissement thermal) et dans cinq sites potentiellement impactés par une pollution du sous-sol (identification du paramètre hydrocarbures).

Les sites, dits sensibles, concernés par une analyse spécifique de l'eau distribuée au robinet en 2021 ont été les suivants :

- Ecole élémentaire de Balaruc le Vieux
- Ecole maternelle Robinson à Balaruc les Bains
- Ecole maternelle des Crozes à Frontignan
- Ecole maternelle les Terres Blanches à Frontignan
- Collège les 2 pins à Frontignan
- EHPAD Les Muscates à Frontignan
- EHPAD Anatole France à Frontignan
- Résidence Le grand Chai à Balaruc le Vieux
- Thermes de Balaruc les Bains

Toutes les analyses effectuées ont été conformes. Les résultats, joints en annexe, témoignent d'une bonne qualité des eaux délivrées.

Les sites concernés pour des analyses spécifiques de recherche d'hydrocarbures ont été les suivants :

- Chemin de la calade à Frontignan-centre
- Camping Tamaris à Frontignan plage (robinet infirmerie)
- Plan du bassin à Frontignan
- ZAC des Pielles (rue du Sémaphore) à Frontignan
- Plage secteur du port à Frontignan (dans le cadre des travaux d'agrandissement du port de plaisance)
- Nord friche Exxon à Frontignan (impasse Delteil à Frontignan)

Les résultats, joints en annexe, n'ont démontré aucun dépassement des limites impératives de qualité pour les paramètres hydrocarbures. Les résultats de ces analyses sont également consultables en mairie ou au siège du SAEP.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* **(P103.2)**



La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2021 indiquée par le concessionnaire est de 120 (120 en 2020) sur une note maximale de 120.

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Les 15 premiers points (partie A) sont obtenus s'il existe un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages principaux et si une procédure de mise à jour de ce plan est active.

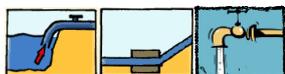
Les 30 points relatifs à la partie B (inventaire des installations, diamètre et âge des canalisations) ne sont comptabilisés que si les 15 points de plan sont acquis.

Les 75 points relatifs à la partie C (Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux) sont attribuables si au moins 40 points sont obtenus pour les parties A et B.

Ils concernent la précision des connaissances vis-à-vis des ouvrages annexes (ventouses, purges, poteaux incendie...), des branchements, des dates de pose des compteurs, ou encore de l'existence ou non d'une modélisation des réseaux.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée (ou vendue à un autre service). Sa valeur et son évolution à la hausse sont le reflet d'une action efficace de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau en %	81,7*	80,1
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	80,5*	79,9

* : chiffres corrigés par rapport au RPQS 2021

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations de distribution, la somme des volumes de pertes par fuite et des volumes consommés ne faisant pas l'objet d'un comptage.

Autrement dit, il s'agit de l'évaluation de la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes ayant fait l'objet d'un comptage.

Sa valeur et son évolution à la baisse sont le reflet d'une meilleure efficacité dans la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 9,28 m³/j/km (8,25 m³/j/km en 2021, après correction).

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations de distribution, les pertes par fuites sur le réseau. Autrement dit, il s'agit de l'évaluation de la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes ayant fait l'objet d'un comptage augmentés des autres volumes de consommation connus ou estimés (besoin du service, purge, nettoyage réservoirs, vols d'eau sur bornes incendie,...)

De ce fait, il est toujours inférieur à l'indice linéaire des volumes non comptés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 7,95 m³/j/km (7,03 m³/j/km en 2021, après correction).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchement) en ml	200 974	202 965	202 917	202 397	202 738
Linéaire total renouvelé en ml	1 039	2 099	649	2 692	1 631
Linéaire renouvelé par le délégataire en ml	959	1 124	319	1 347	1 005

Au cours des 5 dernières années, 8,11 km de réseau ont été renouvelés, soit une moyenne de 1 622 ml par an.

Pour information, le contrat de concession mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018 met à la charge du délégataire la réalisation de 1 000 ml de conduites (en base diamètre 100) par an. Ce programme de renouvellement est complété par l'intervention directe du SAEP.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est ainsi de 0,80 % (0,73% en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses.

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Il est précisé qu'en cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour le SAEP, la valeur de l'indice dépend uniquement des procédures mises en œuvre par le Syndicat intercommunal du Bas Languedoc (SBL) auprès de qui est acheté 100% de l'eau distribuée sur le territoire du SAEP (via la station Filliol de Florensac).

La valeur 2021 de cet indice n'est pas connu à ce jour des services du SAEP (dernière valeur connue : 100% en 2018).

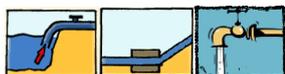
4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants des travaux engagés par la Collectivité pendant le dernier exercice budgétaire (en € TTC)	559 374,81	857 488,63
Montants des subventions obtenues par la collectivité	-	21 750,00

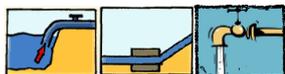
4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 942 811,97	2 155 253,74
Montant remboursé durant l'exercice (en €)	En capital	87 558,58	87 558,23
	En intérêts	66 554,29	67 762,40

4.3. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 217 072,00 € (207 514,06 € en 2020).

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Moyenne nationale SISPEA 2020	Exercice 2022
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1	2,01	2,11	2,11
Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	98,4 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	97,7 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	100	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution (en %)	81,5	80,1	80,1
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	8,33	3,6	9,28
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/j)	7,12	3,2	7,95
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	0,73	0,67	0,80

NB : Les valeurs moyennes nationales sont établies sur la base des données de seulement 59% des services d'eau potable. En effet, seuls 6 514 services sur 10 975 ont publié leurs données réglementaires en 2020.

6. Annexes

- Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Bilan 2021 de la qualité des eaux distribuées établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Résultat de la campagne d'analyse de l'eau (pour les sites dits sensibles et ceux en surveillance hydrocarbures)